

## PROCURATION D'ACTIONNAIRE

Le (la) soussigné(e)

*nom:*

*(si l'actionnaire est une société) forme juridique :*

*adresse/ siège social:*

*propriétaire de:*

*... action(s) de la société*

*dénomination sociale:*

COIL SA

*siège social:*

1000 Bruxelles, Rue de la Presse 4

*immatriculation au Registre des Personnes  
Morales*

0448.204.633 (RPM Bruxelles)

*(si l'actionnaire est une société)*

*représentée conformément à ses statuts par*

*2 administrateurs / 1 administrateur-délégué / 1 administrateur ...*

*(nom, prénom, fonction)*

*qui déclare et garantit par la présente avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le compte du soussigné / de la soussignée et*

désigne comme mandataire :



aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale de la société

qui se tiendra à l'unité d'établissement de la  
Société à Industriezone 5, 3400 Landen le :

14 septembre 2022

à:

10 heures

et aux fins de voter en son nom et pour son compte sur tous les points de l'ordre du jour et dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

## ORDRE DU JOUR

### **1. Distribution d'un dividende intercalaire d'un montant de EUR 1,00 brut par action.**

#### Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de distribuer un dividende intercalaire aux actionnaires sur base des chiffres des derniers comptes clôturés (à savoir l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021) pour un montant de EUR 1,00 brut par action.

### **2. Attribution d'un bonus aux administrateurs non exécutifs.**

#### Proposition de décision :

L'assemblée générale décide d'accorder un bonus aux administrateurs non exécutifs Patrick Chassagne et Thomas Frost pour un montant de EUR 60.000,00 chacun.

### **3. Questions des actionnaires.**

### **4. Divers.**

## INSTRUCTIONS DE VOTE

Vote sur la proposition 1 de l'ordre du jour

- Distribution d'un dividende intercalaire d'un montant de EUR 1,00 brut par action

- vote pour
- vote contre
- abstention

Vote sur la proposition 2 de l'ordre du jour

- Attribution d'un bonus aux administrateurs non exécutifs

- vote pour
- vote contre
- abstention

Si le(la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une des résolutions proposées, le mandataire s'abstiendra de voter pour cette résolution.

Toute procuration doit parvenir au siège d'exploitation de la société (Roosveld 5, 3400 Landen) dans les meilleurs délais et au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée générale ou être envoyée au plus tard cinq jours francs avant l'assemblée générale par e-mail à l'adresse suivante: [legal.notices@coil.be](mailto:legal.notices@coil.be). Il est rappelé aux actionnaires que les conditions d'admission à l'assemblée générale demeurent inchangées et que les formalités qui y sont attachées doivent être accomplies également, comme indiqué à l'article 36 des statuts. A défaut, la société ne reconnaîtra pas les pouvoirs du mandataire.

*Fait à:*

*Le:*

*Nom - prénom:*

*Fonction:*